

AVIS DE PUBLICITÉ – APPEL À CANDIDATURES MARCHÉ NOCTURNE DE NARBONNE PLAGE 2026

Type de procédure : Mise en concurrence préalable à l'attribution d'une autorisation domaniale sur le domaine public en vue d'une exploitation économique.

Objet :

La Ville de Narbonne souhaite organiser un marché nocturne pour sa station balnéaire de Narbonne Plage afin de dynamiser son image de marque auprès de la population estivale et de la population résidente à l'année. En vertu du nouvel aménagement des terrasses de la mer, le marché nocturne sera installé sur un nouvel emplacement.

Contexte :

La Ville met à disposition des emplacements de 4 mètres linéaires, **sans véhicule**, situés sur les Terrasses de la Mer – Esplanade Maître Didier MOULY, de 20h à 00h, du mardi au dimanche.

Le marché se tiendra du **mercredi 1er juillet au dimanche 30 août 2026**.

Cadre Juridique :

L'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « *procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester* ».

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel.

Description de l'emplacement :

Les emplacements nus seront mis à disposition sur les Terrasses de la mer, Esplanade Maître Didier Mouly.

L'appel à candidatures est ouvert aux artisans, créateurs, artistes et commerçants non sédentaires. Ce marché n'accueille ni alimentaire ni vêtements.

Le déballage devra s'effectuer exclusivement à la main. Aucun véhicule ne sera autorisé à pénétrer dans la zone piétonne. Une zone de déchargement et de rechargement, située à proximité immédiate, sera délimitée afin de faciliter l'installation des exposants.

Les stands devront être de qualité. Les parasols ou barnums, si nécessaires, devront être exclusivement de couleur blanche.

L'emplacement mis à disposition est nu et dépourvu de tout matériel d'exploitation.

Un branchement électrique est mis à disposition par la Ville.

Le tarif est de 600€ la saison pour 4ml.

Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer en cours d'année 2026.

Dossier de candidature :

Merci de télécharger le dossier ci-joint, le compléter et le retourner à l'adresse indiquée ci-dessous.

Dépôt de la candidature :

Date limite de dépôt des dossiers : **1^{er} avril 2026**

Date d'attribution : **Avril 2026**

La candidature est à déposer auprès du service :

**Mairie de Narbonne / Direction des Régies et Animations Commerciales
Place de l'Hôtel de Ville CS 80823
11785 NARBONNE CEDEX**

Critères de sélection :

Les critères suivants seront pris en compte :

- L'originalité des produits et leur authenticité
- La présentation soignée
- L'expérience et les références professionnelles

A la clôture, une commission spécialement dédiée se prononcera sur les candidatures. Les exploitants retenus en seront informés par courrier et seront invités à signer l'arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public.

Pour conserver l'attractivité du Marché nocturne et maintenir son niveau de fréquentation, la Commission se réserve le droit :

- de limiter le nombre d'exposants par spécialités,
- renouveler un certain nombre d'exposants chaque année.